

AUTOUR DE BACCHUS

Actualité. L'offensive pour introduire les copeaux de bois dans l'élevage des vins s'est traduite par un échec. L'Inao a mis son veto.



La guerre des copeaux n'aura pas lieu

L'Italie a dit « no ! » aux copeaux. L'Espagne aussi. Il aurait été malvenu que le pays qui a inventé la notion de terroir n'aille pas dans le même (bon) sens. L'Institut national des appellations d'origine (Inao), qui édicte les règles, a donc majoritairement rejeté cette pratique qui consiste à reproduire artificiellement les arômes boisés normalement produit par un vieillissement en fûts de chêne.

Le vote était à bulletin secret, mais ce n'est un mystère pour personne : lors des prises de position d'avant-scrutin, les producteurs des Côtes du Rhône et de Bourgogne se sont farouchement élevés contre ce projet. Bordeaux (qui possède une grosse production de vins d'entrée de gamme) ayant pour sa part choisi de rejoindre le clan des pro-copeaux pour élever, dit-on, des vins à « l'américaine ». Outre-Atlantique, les consommateurs apprécient tout particulièrement ce goût boisé, plus facile d'approche pour les palais débutants (mais ennuyeux à la longue). Une méthode moins onéreuse mais surtout un bon subterfuge pour

camoufler un vin médiocre... voire pire.

L'Inao a donc, à une large majorité, apposé son veto. La Commission européenne laissant chaque pays statuer en la matière. Très opposé à l'utilisation de copeaux de bois, Marcel Guigal, célèbre négociant-éleveur des Côtes du Rhône et membre de l'Inao, explique sa vive opposition : « Il n'y a aucune raison pour que la France s'aligne sur les pratiques des pays anglo-saxons ! L'usage de copeaux peut même être contre-productif. Un négociant achète en général un vin déjà fait. Or, si l'usage des copeaux peut être dans une certaine mesure efficace sur les vins nouveaux, il peut carrément tuer les vins déjà faits. Seule la barrique de bois peut arrondir et magnifier les tanins. L'usage des copeaux ne constitue qu'une aromatisation extérieure qui n'apporte rien au vin. » Daniel-Étienne Defaix, viticulteur à Chablis, a également son avis sur la question : « Comme une très jolie femme n'a pas besoin de rouge à lèvres, un grand vin bien élevé n'a pas besoin de maquillage ».

L'Inao a cependant autorisé l'utilisation de copeaux dans

quelques exploitations viticoles, « à titre expérimental », notamment dans les Côtes du Rhône. « De ce côté-là, rien à craindre, annonce Marcel Guigal. Cette expérimentation est rigoureusement contrôlée. Elle représente à peine 1 % de la production. » Pourtant, les procopeaux (notamment les producteurs du Languedoc-Roussillon) pourraient bien revenir à l'abordage. D'abord, parce que le conseil d'administration de l'Inao sera renouvelé à la fin de l'année et un nouveau président sera élu. Mais surtout, la création, à venir, en parallèle des Appellations d'origine contrôlée (AOC), des simples « AO » (appellations d'origine) aux règles plus souples, pourraient ramener les copeaux sur la table (ce sont les syndicats d'appellation qui choisiront pour ces AO d'interdire ou d'autoriser ces pratiques). Daniel-Étienne Defaix n'est pas rétrograde mais il s'interroge : « Pourquoi modifier ce qui a fait ses preuves durant des millénaires ? »

DOMINIQUE LARGERON (À LYON)
ET PATRICK LEBAS